



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B567

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif curage, pompage et nettoyage des installations techniques de la CPA (n° 2015M079)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif au curage, pompage et nettoyage des installations techniques de la CPA (n°2015M079)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le renouvellement d'un marché existant afin d'assurer la continuité de l'entretien des installations techniques telles que débourbeurs, cuve à eaux souillées, bassin de rétention, séparateurs d'hydrocarbures.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Prestations d'entretien des séparateurs d'hydrocarbures, des débourbeurs, des bassins de rétention, des fosses septiques, fosse de déchloration et fosses et équipements de pré collectes enterrés sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Le titulaire sera chargé du traitements des boues ainsi récupérées.

Économie du marché :

Le marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement et n'a pas été découpé en tranche.
Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois pour une durée identique.

Le présent marché sera traité à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Le montant annuel du marché s'inscrira dans la fourchette financière suivante : minimum : 40 000 euro(s) HT et maximum: 80 000 euro(s).

Formes des prix :

Les prix sont unitaires et révisables.

Estimation du marché :

66 000,00 € TTC/an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix 80 %

Valeur technique 20 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n°2015M079 à la société SPGS pour un montant annuel estimatif non contractuel tiré du DQE de 50 004 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels énoncés plus haut.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M079 relatif au curage, pompage et nettoyage des installations techniques de la CPA attribué à la société SPGS pour un montant annuel estimatif non contractuel tiré du DQE de 50 004 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels énoncés plus haut.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 812 Nature : 615.58 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif curage, pompage et nettoyage des installations techniques de la CPA (n° 2015M079)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



The image shows a red circular official stamp of the Communauté du Pays d'Aix. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX" around the top and "PROVENÇAL" around the bottom. In the center, there is a smaller emblem. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be "Maryse JOISSAINS MASINI".